

**Procès –Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
des membres du 14 septembre 2019**

Introduction : Nous entendons le chant de notre mère spirituelle, elle nous conduit à notre source profonde.

1. Ouverture de l'assemblée à 13:00.
Notre Grand-Chef Benoît Lavoie se présente et remercie tous ceux qui se sont présentés à l'assemblée.
2. Il remercie le personnel du bureau ainsi que les bénévoles.
3. Élection d'un président(e) et d'un(e) secrétaire :

Nonobstant, une résolution demandé par le Grand-Chef au sujet de la présidence des assemblées de membres :

Il est suggéré que le grand Chef préside l'assemblée, car il est au courant de tous les dossiers à l'exception d'assemblée pour la période ou il est-en élection ou dans une assemblée ou il serait en conflit d'intérêt ce qui est accepté à l'unanimité avec une condition.

Condition :

Lors de l'écriture de cette résolution, les membres qui n'approuvent pas cette résolution auront 90 jours pour la contester et faire la demande de la reporter à la prochaine AGA. Cela à l'ordre du jour pour discussion et disposition. Période débutant, à partir de la date du dépôt du procès-verbale sur le site internet de la Nation.

Monique Joncas est élue secrétaire de l'assemblée, accepté à l'unanimité.

4. Élection d'un(e) responsable de la sécurité et président(e) d'élection :Jean-Pierre Langlais est élu agent de sécurité de l'assemblée, accepté à l'unanimité. Le Grand Chef Benoît Lavoie est désigné à l'unanimité pour être président des élections.
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour : lu par Benoît Lavoie
6. Rapport du bilan financier de l'année fiscale 2018-2019 : Andrée Morin notre comi-comptable et vérificatrice, nous présente celui-ci.
7. Nomination d'un vérificateur : Il est proposé qu'André Morin soit notre vérificateur, accepté à l'unanimité.
8. Avocats pour la défense de la Communauté, Me Michel Pouliot et Me Nérée Cormier de Carleton : Me Michel Pouliot avocat en droit civil et autochtone plaide des dossiers pointus. Comme ce dernier est très bombardé lors des procès, l'avocat Nérée Cormier de

Carleton interviendra dans son domaine, ce qui permet d'autre part à Maître Pouliot de se reposer et de réfléchir étant moins sous pression.

9. Dossier devant les tribunaux (Benoît Lavoie) :

- a) Éric Parent devant la Cour Suprême du Canada : La demande de provision d'une provision pour frais a été rejetée sans explication.
- b) Jacinthe Marchand qui s'était identifiée Métisse, en ne prenant pas de permis et hors saison régulière. Elle a été accusée d'avoir fait une chasse sportive en temps défendu. L'avocat n'aurait jamais dû accepter une défense de chasse hors saison. Alors qu'il s'agissait d'une chasse de subsistance communautaire Autochtone.
- c) Donat Delarosbil, en appel devant la cour supérieure : Donat Delarosbil a été accusé d'avoir eu un double abattage d'originaux, infraction contre son permis provincial, il a décidé payé son amende et d'arrêter les procédures.
- d) Injonction contre les forages par fragmentation : Tous les forages sont arrêtés sauf les projets expérimentaux de Galt et Bourques, ce selon nos connaissances.
- e) Injonction contre la loi 106 : Le Gouvernement veut mettre des compteurs d'eau dans les maisons. Il louerait des baux aux compagnies minières, ce qui inclurait l'eau et veulent nous vendre l'eau qui est considéré comme un minerai. Ce qui n'a aucun rapport avec les taxes d'eau, il faut s'opposer à ces projets.
- f) Comité Au service de la protection de l'eau : Un ou plusieurs comités sont contre les compagnies minières, nous sommes contre la loi 106, nous sommes au service de la protection de l'eau.

10. Lettre à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, copie conforme, Siège de l'ONU, Le Premier Ministre du Canada M.Justin Trudeau et Madame la Ministre Carolyn Bennett : Une lettre a été envoyée à la Reine, elle contient 4 faits qui oblige la Reine à intervenir, à reconnaître nos droits et nos besoins. Nous sommes une Nation et proclamons notre territoire. Une rencontre aura lieu avec le plus haut fonctionnaire des affaires indiennes du Canada.

11. Ratification des résolutions :

Monsieur Roland Gionet est élu pour représenter les membres du Nouveau-Brunswick, accepté à l'unanimité. Monsieur Jocelyn Rioux est élu au conseil des chefs, accepté à l'unanimité.

12. Un poste vacant est annoncé au Conseil des chefs.

13. Monsieur Benoît Lavoie Grand Chef demande à tous les Métis qui ont été reconnus Micmacs par le Gouvernement de bien vouloir lui fournir une courte lettre indiquant avoir été reconnu. Lettre adressé à M. Lavoie Grand Chef de la Nation Métisse Autochtone Gaspésie Bas Saint-Laurent Îles de la Madeleine (N.M.A.G.B.S.L.I.M.) Lettre qui va nous permettre de mettre nos dossiers à jours.

Mot de clôture de l'Assemblée et remerciement, suivi de la levée de l'Assemblée Générale Annuelle par Le Grand Chef Benoît Lavoie.

14. Levée de l'Assemblée à 17:00